



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2020-181

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## PREFECTURE

64-2020-08-05-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Laà-Mondrans (1 page)	Page 9
64-2020-09-25-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Labastide-Cézéracq (1 page)	Page 11
64-2020-08-21-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Labastide-Monréjeau (1 page)	Page 13
64-2020-09-07-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Labatmale (1 page)	Page 15
64-2020-10-12-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Labatut (1 page)	Page 17
64-2020-09-07-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Labeyrie (1 page)	Page 19
64-2020-09-09-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lacadée (1 page)	Page 21
64-2020-10-09-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lacommande (1 page)	Page 23
64-2020-07-10-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lacq (1 page)	Page 25
64-2020-09-29-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lagor (1 page)	Page 27
64-2020-11-04-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lagos (1 page)	Page 29
64-2020-07-10-018 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lahourcade (1 page)	Page 31
64-2020-08-31-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lalongue (1 page)	Page 33
64-2020-09-09-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lalonquette (1 page)	Page 35
64-2020-07-22-018 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lamayou (1 page)	Page 37
64-2020-10-08-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lannecaube (1 page)	Page 39
64-2020-10-16-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lanneplàà (1 page)	Page 41
64-2020-10-07-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Laroin (1 page)	Page 43

64-2020-10-06-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Larreule (1 page)	Page 45
64-2020-10-06-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lasclaveries (1 page)	Page 47
64-2020-08-10-005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lasserre (1 page)	Page 49
64-2020-08-10-006 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lée (1 page)	Page 51
64-2020-09-18-018 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lembeye (1 page)	Page 53
64-2020-11-18-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lème (1 page)	Page 55
64-2020-09-17-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lescar (1 page)	Page 57
64-2020-08-21-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lespielle (1 page)	Page 59
64-2020-07-29-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lespourcy (1 page)	Page 61
64-2020-09-03-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lestelle-Bétharram (1 page)	Page 63
64-2020-07-10-019 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Limendous (1 page)	Page 65
64-2020-09-17-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Livron (1 page)	Page 67
64-2020-10-01-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lombardia (1 page)	Page 69
64-2020-10-30-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lonçon (1 page)	Page 71
64-2020-07-29-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lons (1 page)	Page 73
64-2020-07-31-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Loubieng (1 page)	Page 75
64-2020-10-14-003 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lourenties (1 page)	Page 77
64-2020-10-05-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Louvigny (1 page)	Page 79
64-2020-11-10-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Luc-Armau (1 page)	Page 81
64-2020-07-10-020 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lucarré (1 page)	Page 83

64-2020-07-10-021 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lucgarier (1 page)	Page 85
64-2020-08-10-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lucq-de-Béarn (1 page)	Page 87
64-2020-09-03-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Lussagnet-Lusson (1 page)	Page 89
64-2020-10-08-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Malaussanne (1 page)	Page 91
64-2020-07-31-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mascaraas-Haron (1 page)	Page 93
64-2020-10-02-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Maslacq (1 page)	Page 95
64-2020-10-05-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Maspie-Lalonquère-Juillacq (1 page)	Page 97
64-2020-10-03-001 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Maucor (1 page)	Page 99
64-2020-10-16-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Maure (1 page)	Page 101
64-2020-09-24-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mazères-Lezons (1 page)	Page 103
64-2020-07-22-019 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mazerolles (1 page)	Page 105
64-2020-08-24-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Meillon (1 page)	Page 107
64-2020-10-30-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Méracq (1 page)	Page 109
64-2020-09-03-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mesplède (1 page)	Page 111
64-2020-11-03-174 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mialos (1 page)	Page 113
64-2020-09-24-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Miossens-Lanusse (1 page)	Page 115
64-2020-09-23-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mirepeix (1 page)	Page 117
64-2020-11-12-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Momas (1 page)	Page 119
64-2020-09-07-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Momy (1 page)	Page 121
64-2020-09-17-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Monassut-Audiracq (1 page)	Page 123

64-2020-08-05-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Moncaup (1 page)	Page 125
64-2020-08-05-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Moncla (1 page)	Page 127
64-2020-09-11-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Monein (1 page)	Page 129
64-2020-08-06-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Monpezat (1 page)	Page 131
64-2020-09-23-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Monségur (1 page)	Page 133
64-2020-08-31-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mont (1 page)	Page 135
64-2020-12-10-005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mont-Disse (1 page)	Page 137
64-2020-11-23-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Montagut (1 page)	Page 139
64-2020-09-17-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Montaner (1 page)	Page 141
64-2020-07-22-020 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Montardon (1 page)	Page 143
64-2020-09-11-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Montaut (1 page)	Page 145
64-2020-11-12-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Morlaàs (1 page)	Page 147
64-2020-11-12-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Morlanne (1 page)	Page 149
64-2020-10-26-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mouhous (1 page)	Page 151
64-2020-10-26-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Mourenx (1 page)	Page 153
64-2020-10-26-018 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Narcastet (1 page)	Page 155
64-2020-10-02-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Navailles-Angos (1 page)	Page 157
64-2020-10-07-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Nay (1 page)	Page 159
64-2020-09-29-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Noguères (1 page)	Page 161
64-2020-11-27-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Nousty (1 page)	Page 163

64-2020-07-22-021 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Orthez (1 page)	Page 165
64-2020-07-22-022 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Os-Marsillon (1 page)	Page 167
64-2020-10-12-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Ouillon (1 page)	Page 169
64-2020-09-09-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Ousse (1 page)	Page 171
64-2020-10-05-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Ozenx-Montestrucq (1 page)	Page 173
64-2020-08-12-004 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Parbayse (1 page)	Page 175
64-2020-08-31-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Pardies (1 page)	Page 177
64-2020-09-25-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Pardies-Piétat (1 page)	Page 179
64-2020-09-07-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Pau (1 page)	Page 181
64-2020-11-02-003 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Peyrelongue-Abos (1 page)	Page 183
64-2020-10-29-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Piets-Plasence-Moustrou (1 page)	Page 185
64-2020-09-15-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Poey-de-Lescar (1 page)	Page 187
64-2020-11-23-018 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Pomps (1 page)	Page 189
64-2020-10-08-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Ponson-Debat-Pouts (1 page)	Page 191
64-2020-09-29-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Ponson-Dessus (1 page)	Page 193
64-2020-09-11-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Pontacq (1 page)	Page 195
64-2020-08-18-018 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Pontiacq-Viellepinte (1 page)	Page 197
64-2020-07-22-023 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Portet (1 page)	Page 199
64-2020-10-05-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Pouliacq (1 page)	Page 201
64-2020-11-23-019 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Poursiugues-Boucoue (1 page)	Page 203

64-2020-08-31-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Puyoo (1 page)	Page 205
64-2020-11-18-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Ramous (1 page)	Page 207
64-2020-11-19-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Ribarrouy (1 page)	Page 209
64-2020-08-27-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Riupeyrous (1 page)	Page 211
64-2020-07-10-022 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Rontignon (1 page)	Page 213
64-2020-07-29-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Abit (1 page)	Page 215
64-2020-08-25-007 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Armou (1 page)	Page 217
64-2020-07-22-024 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Boès (1 page)	Page 219
64-2020-08-18-019 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Castin (1 page)	Page 221
64-2020-09-30-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Faust (1 page)	Page 223
64-2020-07-22-025 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Girons (1 page)	Page 225
64-2020-08-28-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Jammes (1 page)	Page 227
64-2020-07-28-024 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Jean-Poudge (1 page)	Page 229
64-2020-07-27-011 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Laurent-Bretagne (1 page)	Page 231
64-2020-08-21-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Médard (1 page)	Page 233
64-2020-09-23-014 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saint-Vincent (1 page)	Page 235
64-2020-09-03-016 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Salles-Mongiscard (1 page)	Page 237
64-2020-09-03-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Sallespisse (1 page)	Page 239
64-2020-11-02-004 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Samsons-Lion (1 page)	Page 241
64-2020-11-12-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Sarpourenx (1 page)	Page 243

64-2020-07-31-013 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Saubole (1 page)	Page 245
64-2020-09-24-018 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Sault-de-Navailles (1 page)	Page 247
64-2020-07-27-012 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Sauvagnon (1 page)	Page 249
64-2020-09-02-005 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Sauvelade (1 page)	Page 251
64-2020-10-30-015 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Séby (1 page)	Page 253
64-2020-11-19-010 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Sedze-Maubecq (1 page)	Page 255
64-2020-07-16-009 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Sedzère (1 page)	Page 257
64-2020-07-28-025 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Séméacq-Blachon (1 page)	Page 259
64-2020-09-08-018 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Sendets (1 page)	Page 261
64-2020-07-22-026 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Serres-Castet (1 page)	Page 263
64-2020-09-17-017 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Serres-Morlaàs (1 page)	Page 265
64-2020-10-15-008 - Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de : Sévignacq (1 page)	Page 267



# PREFECTURE

64-2020-08-05-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Laà-Mondrans



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LAA-MONDRANS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lâa-Mondrans s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Luc MONBEIG
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Bernard CHAMPETIER DE RIBES, titulaire  
M. Robert HOURCADE, suppléant
- Représentant l'administration : M. André LANGLADE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **5 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-25-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Labastide-Cézéracq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LABASTIDE-CÉZÉRACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Labastide-Cézéracq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Margaux DUPRAT
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Arlette PAU
- Représentant l'administration : Mme Laurence PATRU, titulaire  
M. Florent DUPRAT, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **25 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-21-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Labastide-Monréjeau



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LABASTIDE-MONRÉJEAU**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Labastide-Monréjeau s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Philippe POURTEIG-DULÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Bernard NOGUES
- Représentant l'administration : Mme Françoise MONJOT épouse AOUT

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **21 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-07-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Labatmale

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LABATMALE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Labatmale s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Sébastien COTDELOUP
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Carinne FLAMENT
- Représentant l'administration : M. Alain LOUSTEAU

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **7 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Eddie Buttera



# PREFECTURE

64-2020-10-12-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Labatut



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LABATUT**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Labatut s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Evelyne SANSOT
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Marc CAZENAVE
- Représentant l'administration : Mme Rose Marie PARZANI, titulaire  
M. Claude JOSEPH, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **12 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-07-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Labeyrie



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LABEYRIE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Labeyrie s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Fabrice SOUTIRAN
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Evelyne BOULOURET épouse FEDENSIEU, titulaire  
M. Jean-Marc BRANA, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Aline DUGACHARD épouse LESPARRE, titulaire  
M. Alain PARGADE, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **+ 7 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-09-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lacadée



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LACADÉE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lacadée s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-Michel LARRIEU
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Michel CAMPARDON, titulaire  
M. Stéphane MOUSQUE, suppléant
- Représentant l'administration : M. Émile REAUD, titulaire  
Mme Bernadette DARRACQ, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 9 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-09-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lacommande



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LACOMMANDE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lacommande s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Rose VOTIÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Céline MATRAS
- Représentant l'administration : M. Jacques VOTIÉ

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 9 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Buttera



# PREFECTURE

64-2020-07-10-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lacq



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du  
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de LACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lacq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Thibaud LABORDE-GANNÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Anna DINGUIDARD
- Représentant l'administration : Mme Elisabeth CAZENAVE, titulaire  
M. Didier VINCENT, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-29-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lagor



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LAGOR**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lagor s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-Pierre DUBREUIL
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Serge NEVEU, titulaire  
M. Yves BODENNEC, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Jacqueline TROLLIET, titulaire  
Mme Agnès KESTELOOT LOUSTAU, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **29 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-11-04-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lagos



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LAGOS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lagos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-Jacques BEAUCE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Claude TURON
- Représentant l'administration : M. Raymond MUNA, titulaire  
M. Patrick POUTEAU, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 4 NOV. 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterra

# PREFECTURE

64-2020-07-10-018

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lahourcade



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du  
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LAHOURCADE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lahourcade s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Vincent MAYSOUNAVE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Nadine SALANAVE-PÉHÉ
- Représentant l'administration : M. Jean-Jacques DUCASSE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterre



# PREFECTURE

64-2020-08-31-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lalongue



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LALONGUE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lalongue s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Florian LATAPIE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Clément HURBAIN
- Représentant l'administration : M. Pascal SOUBIROU, titulaire  
M. Frédéric BARDEL, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **31 AOUT 2020**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet directeur de cabinet

  
**Christian VEDELAGO**

# PREFECTURE

64-2020-09-09-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lalonquette



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du  
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LALONQUETTE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lalonquette s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-Claude TOUYAROU
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Léon LABESQUE
- Représentant l'administration : M. Gérard POULAIN

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 9 SEP. 2020**

Le Préfet,

# PREFECTURE

64-2020-07-22-018

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lamayou



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LAMAYOU**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lamayou s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Ludovic HAURE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Mathieu ROUMIGOU, titulaire  
M. Philippe MONDINE, suppléant
- Représentant l'administration : M. Philippe FONTARRABIE, titulaire  
M. Gilbert CHAPEROT, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **22 JUIL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-08-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lannecaube



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LANNECAUBE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lannecaube s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Laurie ROUTIS-CABÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Michel BARBE
- Représentant l'administration : Mme Régine BAZET, titulaire  
Mme Yvette AUGÉ, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 8 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-10-16-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lanneplàà



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LANNEPLAÀ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lanneplaa s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Pierre LALANNE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Christine LABAT, titulaire  
M. Michel LALANNE-AULET, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Valérie POUMÉ, titulaire  
M. Marc LACROUTS, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **16 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterra

# PREFECTURE

64-2020-10-07-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Laroin



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LAROIN**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Laroin s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Frédéric LABORDE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Bernard RIGAUD
- Représentant l'administration : M. Bernard SOUDAR

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 7 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-06-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Larreule



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LARREULE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Larreule s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Bertrand JOANCHICOY
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie-Hélène COUTURIER, titulaire  
M. Christian VIGNOTTES, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Brigitte LACADÉE, titulaire  
M. Gilles FEUGAS, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 6 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-06-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lasclaveries



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LASCLAVERIES**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lasclaveries s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marlène SARTHOU
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Aloys LAULHE
- Représentant l'administration : Mme Marie-France LOM épouse GOMMÉ

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 6 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-08-10-005

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lasserre



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LASSERRE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lasserre s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Bruno CARREROT
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Maryvone LOPEZ BOUCARON
- Représentant l'administration : Mme Claudina CARRERA- CASADO- HERNANDEZ, titulaire  
M. Joël CONNEZ, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **10 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-10-006

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lée



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de LÉE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lée s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- Mme Béatrice TROUILH
- M. David BARADAT
- Mme Patricia ISAFAMBA

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. Jean-Paul ELISSALDE
- Mme Marion JUNGAS

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **10 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-18-018

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lembeye



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LEMBEYE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lembeye s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Annie SUBRA
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Florence SARRAUTE, titulaire  
M. Jean CHAUCHET, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Karen CRESSEVEUR-CHAUCHET, titulaire  
M. Michel RUFFET, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 18 septembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterre

# PREFECTURE

64-2020-11-18-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lème



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LÈME**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lème s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jacques LASSALLE-ASTIS
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Patricia BAREYAT épouse DUCLA
- Représentant l'administration : Mme Martine FOURCADE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **18 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-09-17-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lescar



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de LESCAR**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lescar s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Claude MAITROT
- Mme Annie AIRIEAU
- M. André LOT

Suppléants : M. Christian HUARD, M. Bernard CARROUCHE, M. Daniel BORDENAVE

► Conseiller municipal appartenant à la liste n° 2 :

- M. Eric GIBEAUX

Suppléante : Mme Sandrine LAFARGUE

► Conseiller municipal appartenant à la liste n° 3 :

- M. Jérôme MANGE

Suppléante : Mme Pascale CLAVERIE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **17 SEP. 2020**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

**Eddie BOUTTERA**

# PREFECTURE

64-2020-08-21-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lespielle



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LESPIELLE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lespielle s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Didier LOUSTAU-THEN
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Céline CAPDEVILLE, titulaire  
M. Philippe GRABE, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Christine LANYOU, titulaire  
M. Christophe DABADIE, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **21 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-29-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lespourcy



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LESPOURCY**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lespouarcy s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Nathalie FONTAINE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Nathalie LAUCAIGNE épouse NOUNY, titulaire  
Mme Isabelle NOUNY épouse ESQUERRE, suppléante
- Représentant l'administration : M. Christophe SUAREZ, titulaire  
Mme Sophie GUICHOT, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 29 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-03-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Lestelle-Bétharram

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LESTELLE-BÉTHARRAM**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lestelle-Bétharram s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Denis CAZUS
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Denis AUBIES-LACROUTS, titulaire  
M. Michel CORDINI, suppléant
- Représentant l'administration : M. Georges MAGENDIE, titulaire  
M. Léon Jean Michel CAZENAVE LASBATS, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 3 SEP. 2020**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet directeur de cabinet

  
Christian VEDELAGO



# PREFECTURE

64-2020-07-10-019

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Limendous



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LIMENDOUS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Limendous s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Bernard ARTIGUSSE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Jeanine BILLARD
- Représentant l'administration : M. Jean-Paul LAGARRUE, titulaire  
M. Jean-Paul BASTARD, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-17-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Livron



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LIVRON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Livron s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. David FILLON, titulaire  
Mme Cathy FERNANDEZ, suppléante
- Représentant le tribunal judiciaire : M. René-Paul DAMOUR, titulaire  
M. Didier MONNIN, suppléant
- Représentant l'administration : M. David MARTINE, titulaire  
M. Jean BERNADAUS, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **17 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-01-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lombardia



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LOMBIA**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lombardia s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Ludovic CLAVERIE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Paul, Pascal MESPLARAU
- Représentant l'administration : M. Simon FONDAN

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 1 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-30-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lonçon



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LONÇON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lonçon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Sandra CHARES
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Paul HAQUART
- Représentant l'administration : Mme Dominique LAGARDÈRE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **30 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-07-29-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lons

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de LONS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lons s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Jean-Marc ARBERET
- M. Gérard SARTHOU
- Mme Catherine BIASON

Suppléants : Mme Murielle ZINT  
Mme Nathalie BLEAU  
M. Raymond CHAGOT

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- Mme Patricia GARCIA
- M. Franck FOUQUET

Suppléants : M. Eric BOURDET  
Mme Valérie BENETEAU

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **29 JUL. 2020**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

  
**Edith BOUTTERA**

# PREFECTURE

64-2020-07-31-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Loubieng



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LOUBIENG**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Loubieng s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Pascal LABBE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Christian POUSTIS, titulaire  
M. Jean-Michel BARTHET, suppléant
- Représentant l'administration : M. Cyprien Jean-Claude CAZENAVE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **31** **JUIL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-14-003

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lourenties



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LOURENTIES**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lourenties s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Hervé COURBET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Gabriel LISTRE
- Représentant l'administration : M. Frédéric LAHORE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 14 OCT. 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterra

# PREFECTURE

64-2020-10-05-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Louvigny



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LOUVIGNY**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Louvigny s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-François DESCOMPS
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Michel LACADÉE, titulaire  
Mme Adeline LAFITAU, suppléante
- Représentant l'administration : M. Patrice MOURET, titulaire  
M. Mathieu MAGNAN, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **-5 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-11-10-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Luc-Armau



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LUC-ARMAU**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Luc-Armau s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Martine CLOS-VERSAILLES
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Danielle JOUANNA
- Représentant l'administration : Mme Bernadette HUGO VOLAT, titulaire  
M. Jean-Jacques GUIRET, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **10 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterra

# PREFECTURE

64-2020-07-10-020

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lucarré



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LUCARRÉ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lucarré s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Julien ARTAXET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Alain MARTIGNON, titulaire  
Mme Elisabeth SIMOND, suppléante
- Représentant l'administration : M. Jackie DESPRETZ, titulaire  
M. Fabien TRENEL, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-10-021

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lucgarier



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LUCGARIER**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lucgarier s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Isabelle MARSAN épouse PARADIS-HIARÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Daniel VELEZ
- Représentant l'administration : Mme Bernadette CARREROT, titulaire  
M. Bernard LOPEZ, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-10-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lucq-de-Béarn



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de LUCQ-  
DE-BÉARN**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lucq-de-Béarn s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Franck LARRALDE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Michel MAYSOUNAVE
- Représentant l'administration : M. Julien ESTOUEIGT

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **10 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Boutera



# PREFECTURE

64-2020-09-03-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Lussagnet-Lusson



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
LUSSAGNET-LUSSON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lussagnet-Lusson s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Antonio VERDEJO
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Arlette LAPOUDGE épouse LACOSTE
- Représentant l'administration : Mme Josiane GRANGÉ-CABANNE épouse GRANGÉ

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 3 SEP. 2020**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
**Christian VEDELAGO**

# PREFECTURE

64-2020-10-08-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Malaussanne



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MALAUSSANNE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Malaussanne s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Cyril BOUSSELY
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Dominique LARTIGUE
- Représentant l'administration : Mme Dominique COURBUN

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 8 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-31-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mascaraas-Haron



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MASCARAAS-HARON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mascaraàs-Haron s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Chantal LE TETOUR
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Serge ROSAMEL, titulaire  
Mme Nicole MARTENS, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Isabelle BINDE, titulaire  
Mme Anne ROSAMEL, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le

**31 JUL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-02-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Maslacq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MASLACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de MASLACQ s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Dominique MALHERBE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Danielle TROUILH
- Représentant l'administration : M. René Eugène MINVIELLE, titulaire  
M. Alain RICHE, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 2 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-10-05-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Maspie-Lalonquère-Juillacq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MASPIE-LALONQUÈRE-JUILLACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Maspie-Lalonquère-Juillacq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Nicolas CASSET
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Aline LOUSTAU née BECHACQ , titulaire  
M. Michel LARRÉCHÉ, suppléant
- Représentant l'administration : M. Jean-Marc LANSAMAN, titulaire  
Mme Josiane CHAUVEAU née POURTAU, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 5 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-03-001

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Maucor



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MAUCOR**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Maucor s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Chantal ARTERO
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Murielle ROUMANIE
- Représentant l'administration : Mme Nathalie MORVAN épouse LASSORT, titulaire  
M. Christophe CRABOS, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 3 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-16-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Maure



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MAURE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Maure s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Sylvie MARIETTE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Serge PRAT, titulaire  
Mme Christiane BARTHE née PEDEBIDAU, suppléante
- Représentant l'administration : M. Christian DHUGUES, titulaire  
Mme Corinne GOUSTANS née RUZAILH, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **16 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-24-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mazères-Lezons



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de MAZÈRES-LEZONS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mazères-Lezons s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Bruno VERMESSE
- M. Joaquim COSTA
- Mme Maryline PEYROULET

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. Philippe GLORIEUX
- M. Mickaël BARAFFE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **24 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-07-22-019

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mazerolles

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de MAZEROLLES**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mazerolles s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Christophe LAYAA LAULHÉ
- M. Gilles LARQUÉ
- Mme Paula SANTOS

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- Mme Florence MESPLES DIT PÉBOSQ
- M. Cédric BARRAQUÉ

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **22 JUL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-24-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Meillon



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MEILLON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Meillon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Sylvia RAMIER
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Pascale MIRAT
- Représentant l'administration : Mme Céline CABRERA

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **24 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-30-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Méracq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MÉRACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Méricq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Blaise HIDEUX
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean MARZIOU, titulaire  
M. Michel FEUGAS, suppléant
- Représentant l'administration : M. Jean-Pierre DARTAU LACROUTS, titulaire  
M. Pierre LASTECOUCERES, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **30 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-03-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mesplède



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MESPLÈDE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mesplède s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Lucas HIDALGO
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Baptiste, Jean-Marie BARRUÉ, titulaire  
M. Émilien, Maxime, DABAIDE, suppléant
- Représentant l'administration : M. Jean-Jacques TISSIÉ, titulaire  
M. Florian TAILLEUR, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 3 SEP. 2020**

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
**Christian VEDELAGO**



# PREFECTURE

64-2020-11-03-174

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mialos



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MIALOS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mialos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Julie DIARD
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Danielle DUCASSOU
- Représentant l'administration : Mme Delphine CATELAIN née REINE, titulaire  
Mme Sandra LE BERRE née MARTIN, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **3 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-24-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Miossens-Lanusse



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MIOSENS-LANUSSE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Miossens-Lanusse s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Magalie ARRIEULA
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Gérard SALLES
- Représentant l'administration : Mme Pierrette COMTE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **24 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-23-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mirepeix



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MIREPEIX**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mirepeix s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Francis CAZENAVE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jésus MORENO
- Représentant l'administration : M. Georges BERGÉ, titulaire  
Mme Pierette BUZY-CAZAUX, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **23 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-11-12-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Momas



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MOMAS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Momas s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Valérie LABORDE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Henri DESCAMPS
- Représentant l'administration : M. Francis BARADAT

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **12 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-09-07-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Momy

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MOMY**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Momy s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean SALIS
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Laurence LANOUGUERE
- Représentant l'administration : Mme Isabelle FAUP épouse CANDELLI, titulaire  
Mme Valérie LAIGNEAU épouse RABIAN, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 7 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-17-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Monassut-Audiracq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MONASSUT-AUDIRACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Monassut-Audiracq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Benoît LAGABARRE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Robert MENGELLE
- Représentant l'administration : M. Émile CAZENAVE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **17 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-05-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Moncaup



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MONCAUP**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Moncaup s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Simon LORAND
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Marc FOURCADE
- Représentant l'administration : M. Jean-Marc COURTADE, titulaire  
M. Robert PUYO suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 5 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-05-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Moncla



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MONCLA**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Moncla s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Christine NIPOU
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Nathalie DESBARATS-SALLES, titulaire  
Mme Stéphanie DENIBEAU, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Sabine SAUX épouse BERNÈS, titulaire  
Mme Édith HERPIN veuve POULLAIN, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **5 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-09-11-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Monein



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de MONEIN**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Monein s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- Mme Maryse LLORCA
- M. Didier FILIPOWIACK
- M. Paul-Henri GUICHARROUSSE

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- Mme Delia MATA-CIAMPOLI
- M. Jean-Luc NOURY

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 11 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-06-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Monpezat



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MONPEZAT**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Montpezat s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Sylvie GRIFFIN
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Michel CHERPRENET, titulaire  
M. Michel CHAMPROUX, suppléant
- Représentant l'administration : M. Clément DABADIE, titulaire  
M. Daniel MINVIELLE, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 6 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-23-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Monségur



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MONSÉGUR**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Monségur s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Philippe MARGAILLAIN
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Philippe PERONNE, titulaire  
Mme Marie-Line COLOM, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Monique BOUILLE, titulaire  
M. Michel HERRAN, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **23 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterre

# PREFECTURE

64-2020-08-31-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mont



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MONT**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mont s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Bernard LAMASOU
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Florent DUCOS-DUCQ
- Représentant l'administration : Mme Estelle PALIS

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **31 AOUT 2020**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
**Christian VEDELAGO**



# PREFECTURE

64-2020-12-10-005

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mont-Disse



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MONT-DISSE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mont-Disse s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Julie MAILLE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Huguette GUICHOT, épouse PEHEAA
- Représentant l'administration : M. Marc LACAZE, titulaire  
Mme Odette CUSSO née PONDIC, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **10 DEC. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-11-23-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Montagut



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté de la légalité et du  
développement territorial**

Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MONTAGUT**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Montagut s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Vanessa DELSUC
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Charles-Henri LANNUX
- Représentant l'administration : Mme Véronique LAULHÉ

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **23 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Eddie Bouterre

# PREFECTURE

64-2020-09-17-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Montaner



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MONTANER**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Montaner s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Claude CAILTEUX
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Christine ROUX
- Représentant l'administration : Mme Monica BIÈS-PÉRE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **17 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-22-020

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Montardon



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de MONTARDON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Montardon s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. François SUBIAS
- M. Vincent BERGES
- Mme Maryse TIRCAZES

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. Jacques POUBLAN
- Mme Marie-Hélène BEAUSSIER

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **22 JUL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-09-11-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Montaut



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de MONTAUT**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Montaut s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Joël GUILHOT
- Mme Cathy LHOSPICE
- Mme Madeleine POUCHAN

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- Mme Claudie JOUANDOU-LEDIN
- M. Didier BELARDY-ESCURES

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 11 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-11-12-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Morlaàs



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MORLAÀS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Morlaàs s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Yves LACOSTE, titulaire  
M. Jean PERCHE, suppléant
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Paul POULOT-CADET, titulaire  
Mme Chantal PELECOT, suppléante
- Représentant l'administration : M. Michel CORSELLIS, titulaire  
Mme Danielle FILLON, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **12 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-11-12-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Morlanne



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MORLANNE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Morlanne s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Pierre SIMIAKOS
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Yvonne DUTOURNIER, titulaire  
Mme Catherine PASSICOS, suppléante
- Représentant l'administration : M. Jacques AMY, titulaire  
M. Augustin GRANEL, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **12 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-26-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mouhous



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
MOUHOUS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mouhous s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Aurélien BARBE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Francis MAURY, titulaire  
Mme Sandrine MAUCO-PALAZO, suppléante
- Représentant l'administration : M. Alexandre PLET, titulaire  
M. André BLANCHE, suppléant.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **26 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-10-26-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Mourenx



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de MOURENX**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Mourenx s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Fernand BARUSA
- M. José CASADO
- Mme Patricia MESTARI PELAYO
- 

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. François HERAUD
- Mme Valérie CASADO

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **26 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-26-018

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Narcastet



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
NARCASTET**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Narcastet s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Martin LEPEZ
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Bénédicte CASTETS
- Représentant l'administration : M. Gérard SABATE, titulaire  
M. Nicolas SARTHOU, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **26 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-02-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Navailles-Angos



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de NAVAILLES-ANGOS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Navailles-Angos s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- Mme Elisabeth ALGANS
- M. Philippe DUBEDOUT
- Mme Corinne LAUGA

Suppléants : Mme Céline CAUHAPÉ, M. François DAMIAN-PICOLLET, Mme Sandra HAU-LESTOUQUET

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. Claude DUFRECHOU
- Mme Sylvie CAZENAVE

Suppléants : Mme Françoise BEVERNAGE, M. Rémy CUYALA-PROVENCE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 2 OCT. 2020**

Le Préfet,

# PREFECTURE

64-2020-10-07-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Nay



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de NAY**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Nay s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- Mme Renée MOUSSU-RIZAN
- M. Jean-Paul METGE
- Mme Marie-Christine BLANDIE

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. Guy CHABROUT
- Mme Monique TRIEP CAPDEVILLE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **07 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-09-29-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Noguères



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
NOGUÈRES**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Noguères s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Nadine CLAVÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Pierre RIGAL
- Représentant l'administration : Mme Christine LACHAIZE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **29 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-11-27-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Nousty



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
NOUSTY**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Nousty s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Joëlle MATEO
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie-France DOUMENGES
- Représentant l'administration : Mme Marie-Cécile COURADES

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **27 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-22-021

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Orthez



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune d'ORTHEZ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Orthez s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- Mme Geneviève GUICHEMERRE
- Mme Madeleine LACOSTE épouse PICHAUREAU
- Mme Michel ARENAS

► Conseillère municipale appartenant à la liste n° 2 :

- Mme Marie-Luce BESNARD épouse MUSEL

► Conseiller municipal appartenant à la liste n° 3 :

- M. Jean-Michel BERGES

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **22 JUL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-22-022

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Os-Marsillon



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'OS-  
MARSILLON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Os-Marsillon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Daniel LEYGUE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Nadine MAUNAS, titulaire  
M. Thierry PETER, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Nathalie MERLE épouse BRUNO, titulaire  
Mme Séverine MOUZAN épouse TURPAULT, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **22 JUIL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-10-12-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Ouillon



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'  
OUILLON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Ouillon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Michel SARTHOU, titulaire  
Mme Françoise ROUAUD, suppléante.
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Monique RIVIERE
- Représentant l'administration : M. Alain FOURCADE, titulaire  
M. Roland TOUYA, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **12 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-09-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Ousse



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'  
OUSSE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Ousse s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-Louis LEJEUNE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Louissette JEDO épouse GARCES, titulaire  
Mme Laure PUYOU-BRACQ épouse DOMENJOLLE, suppléante
- Représentant l'administration : M. Patrick REY, titulaire  
M. Georges REDENAQUE, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 9 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

**PREFECTURE**

64-2020-10-05-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :

Ozenx-Montestrucq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
OZENX-MONTESTRUCQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Ozenx-Monestrucq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marie-Laure CASET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Régis GASNIER
- Représentant l'administration : Mme Maryline LAPADU, titulaire  
M. Jean Bernard HEBERT, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **5 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-12-004

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Parbayse



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PARBAYSE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Parbayse s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Hayate OUKABLI
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Francis LAPUYADE
- Représentant l'administration : M. Gilles LAMAZE, titulaire  
Mme Nadia LAFFITTE, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **12 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-08-31-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Pardies



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PARDIES**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Pardies s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Alain LAFFITTE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Alain CLAVE, titulaire  
M. Michel SCUDIZIO, suppléant
- Représentant l'administration : M. Luc FRADET, titulaire  
M. Alain MARTINEZ, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **31 AOUT 2020**

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
**Christian VEDELAGO**

# PREFECTURE

64-2020-09-25-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Pardies-Piétat



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PARDIES-PIÉTAT**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Pardies-Piétat s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Lydie DA SILVA
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Joseph LABAT
- Représentant l'administration : M. Francis GADRAT

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **25 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-07-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Pau



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de PAU**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Pau s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- M. Alain VAUJANY
- Mme Josy POUEYTO
- Mme Martine LAPLACE

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- Mme Sylvie GIBERGUES
- Mme Emmanuelle CAMELOT.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **7 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-11-02-003

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Peyrelongue-Abos



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PEYRELONGUE-ABOS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Peyrelongue-Abos s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Beñat IDIART
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Didier ESCLOUPE
- Représentant l'administration : Mme Christiane DANIEL, titulaire  
Mme Christiane DULILE, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 2 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterra



# PREFECTURE

64-2020-10-29-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Piets-Plasence-Moustrou



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PIETS-PLASENCE-MOUSTROU**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Piets-Plasence-Moustrou s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Marc DARRIBÈRE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Marc FOURQUET
- Représentant l'administration : Mme Marie GARCIA épouse BAUDY

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **29 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-15-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Poey-de-Lescar



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
POEY-DE-LESCAR**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Poey-de-Lescar s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Paul-Régis POLLIN
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Michel URRUTY
- Représentant l'administration : Mme Maryse SASSUS-BOURDA

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **15 SEP. 2020**

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

**Eddie BOUTTERA**

# PREFECTURE

64-2020-11-23-018

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Pomps



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
POMPS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Poms s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Arlindo DE FIGUEIRADO
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jacques LETOURNEUR
- Représentant l'administration : M. Pierre SELLIER

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **23 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-08-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Ponson-Debat-Pouts



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PONSON-DEBAT-POUTS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Ponson-Debat-Pouts s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Eric, Jean, Bernard HAMET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Joël, Louis, Armand DABADIE
- Représentant l'administration : M. Pierre, Jean, Joseph BIES

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **08 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterra



# PREFECTURE

64-2020-09-29-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Ponson-Dessus



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PONSON-DESSUS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Ponson-Dessus s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Sébastien BOQUEL
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie-Thérèse BERGE épouse GALLOU
- Représentant l'administration : Mme Geneviève BAJAC épouse MULÉ

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **29 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Buttera

# PREFECTURE

64-2020-09-11-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Pontacq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de PONTACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Pontacq s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- Mme Sadou Carole
- M. Trabesse Olivier
- Mme Dupont Sophie

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- Mme Poque Michelle
- M. Fourticq-Esqueoute Vincent

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 11 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-18-018

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Pontiacq-Viellepinte



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PONTIACQ-VIELLEPINTE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Pontiacq-Viellepinte s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Céline PECARRERE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Philippe GIRET
- Représentant l'administration : M. Paul MARCARIE, titulaire  
M. Jean LARROUYET, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **18 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-22-023

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Portet



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PORTET**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Portet s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Dylan GASSIOT
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Nadia DESSILLION, titulaire  
Mme Monique CLARAC, suppléante
- Représentant l'administration : M. Michel BINDÉ, titulaire  
M. Joël ELIZA, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **22 JUIL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-10-05-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Pouliacq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
POULIACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Pouliacq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Julie DUPOUY-BAS
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Gérard DUCHENE, titulaire  
Mme Nathalie LARQUIER épouse DUPOUY-BAS
- Représentant l'administration : Mme Aude MARCHAND épouse BERGERON, titulaire  
Mme Gaëlle LEROUGE épouse HOMBLE, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 5 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-11-23-019

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Poursiugues-Boucoue



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
POURSIUGUES-BOUCOUE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Poursiugues-Boucoue s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Philippe SAINT-PALAIS, titulaire  
Mme Mathilde DUPARCQ BOCCARD , suppléante
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Raymond TRÉMOULET, titulaire  
M. Jacques PEDELABAT, suppléant
- Représentant l'administration : M. Michel VIVE-LESPERANCE, titulaire  
Mme Dominique DUPOUY-BATAILLE, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **23 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-31-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Puyoo



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
PUYOÛ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Puyoû s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Erick, Henri, MARY
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Patrick LOUBET, titulaire  
M. Luis Manuel MATA, suppléant
- Représentant l'administration : M. Marcel GERONY

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **31 AOUT 2020**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

**Christian VEDELAGO**

# PREFECTURE

64-2020-11-18-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Ramous



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
RAMOUS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Ramous s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marie-Claire DARMAILLACQ épouse BRUNEAU, titulaire  
Mme Mireille LALANNE-TOUCHY, suppléante
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Lucien ESCOUTELOUP, titulaire  
Mme Muriel BUILLE, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Virginie MASGESCAS née BARUCCHI, titulaire  
Mme Vanessa REAUX, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le

**18 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-11-19-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Ribarrouy



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
RIBARROUY**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Ribarrouy s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Frédéric PIN
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Guillaume DAYRES
- Représentant l'administration : Mme Jocelyne LAFFITEAU

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **19 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-27-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Riupeyrous



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
RIUPEYROUS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Riupeyrous s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Clément LOUSTAU
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Maria Isabel BALADE
- Représentant l'administration : Mme Marie JACOULET, titulaire  
M. Claude LADER, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **27 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-10-022

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Rontignon



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
RONTIGNON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Rontignon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Émilie BORDENAVE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Maryvonne BUCQUET
- Représentant l'administration : Mme Claudine BOR

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 10 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-29-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saint-Abit



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT ABIT**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint Abit s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Tom BARRIERE, titulaire  
Mme Brigitte PONTOIS, suppléante
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Nadine RUDZKY, titulaire  
Mme Pierrette TUQUET, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Martine RUSSO, titulaire  
Mme Marie Thérèse CAMPS SUBERBIELLE, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **29 JUIL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-08-25-007

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saint-Armou



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT-ARMOU**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Armou s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Romain CARRUESCO
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Olivier HERMAND, titulaire  
M. Norbert LANOT, suppléant
- Représentant l'administration : M. Jean-Philippe VIDAL FOI PATIENCE, titulaire  
M. François FOURNIER, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **25 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-22-024

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saint-Boès



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT-BOÈS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Boès s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Nathalie LAULHÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Patrice CALVO, titulaire  
Mme Virginie BAHADES, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Yvette LAMAGNERE, titulaire  
M. Hervé LAVIALLE, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **22 JUIL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-08-18-019

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saint-Castin



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT-CASTIN**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Castin s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Franck DELAMARE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Christian MAESTRI, titulaire  
M. Florent WEBER, suppléant
- Représentant l'administration : M. Georges PEYRALANS, titulaire  
Mme Huguette PLUMET veuve TISNE, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **18 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-30-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saint-Faust



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT FAUST**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint Faust s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Vanessa HERARD
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Pierre BOUSQUET, titulaire  
Mme Agnès PEYRET, suppléante
- Représentant l'administration : M. Hervé CAZENAVE, titulaire  
M. Gérard LARRAGUE, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **30 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterra



# PREFECTURE

64-2020-07-22-025

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saint-Girons



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT-GIRONS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Girons s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Patrick LAFARGUE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Ginette DOMINGUEZ
- Représentant l'administration : M. Jean-Luc DARTEYRE, titulaire  
M. Christophe DUBROCA, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **22 JUIL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Boutera

# PREFECTURE

64-2020-08-28-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saint-Jammes



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT-JAMMES**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Jammes s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Yves CARRÈRE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean BARADAT DIT TRANCHANT
- Représentant l'administration : M. Pierre DUPUY

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 28 Août 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

**PREFECTURE**

**64-2020-07-28-024**

**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Saint-Jean-Poudge**



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT-JEAN-POUDGE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Jean-Poudge s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Maryne CASTRO LEMBEYE
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Sandra DUBERNET  
M. Mathieu PALOQUE
- Représentant l'administration : M. Stéphane CASTRO, titulaire  
Mme Barbara BAUDRIER, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 28 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterre

# PREFECTURE

64-2020-07-27-011

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :

**Saint-Laurent-Bretagne**



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT-LAURENT-BRETAGNE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Laurent-Bretagne s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Elodie LEMAY
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Marie CASES-TRINCK
- Représentant l'administration : M. François BARBE

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 27 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-08-21-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saint-Médard



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT-MEDARD**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Médard s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Delphine COULON
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Philippe REGAGNON, titulaire  
Mme Sandrine LABIELLE, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Anne-Marie MADERAY, titulaire  
M. Jean-Louis LABORDE, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **21 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-23-014

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saint-Vincent



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAINT-VINCENT**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saint-Vincent s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Jean-Louis LABORDE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. David BOUZIGUES, titulaire  
Mme Lucienne GENET, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Muriel LEROY épouse CAZABAT, titulaire  
M. Rémy BOUREME, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **23 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterra

# PREFECTURE

64-2020-09-03-016

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Salles-Mongiscard



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SALLES-MONGISCARD**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Salles-Mongiscard s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Philippe DARTIGUE-PEYROU
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Michèle JONETTE, titulaire  
Mme Annie LASJOURNADES, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Jeannine BROFIT née KRAUS

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 3 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-03-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Sallespisse



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SALLESPISSE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sallespisse s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Laurent LAHITTE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Bernard LAFERRERE, titulaire  
Mme Corinne MONTAUBAN épouse LAHITTE, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Chistine CARSUZAA épouse FORSANS, titulaire  
M. Michel DUCLOS, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 3 SEP. 2020**

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

  
**Christian VEDELAGO**



# PREFECTURE

64-2020-11-02-004

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Samsons-Lion



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAMSONS-LION**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Samsons-Lion s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Marion PEYROU-POUQUET
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean Marie BONIFACE
- Représentant l'administration : Mme Amélie CASSOU, titulaire  
M. Christophe MONCLA, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **2 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterra

# PREFECTURE

64-2020-11-12-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Sarpourenx



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SARPOURENX**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sarpourenx s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Caroline RAUZET
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Jocelyne LOUSTAUNAU-LARRUE, titulaire  
Mme Pierrette LASCABES, suppléante
- Représentant l'administration : Mme Nicole BONNOT

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **12 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-31-013

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Saubole



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAUBOLE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Saubole s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Fanny TOULET
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Patricia CARRAZE
- Représentant l'administration : Mme Nora VIDAL, titulaire  
M. Nicolas TOURBE, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 31 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouterera

# PREFECTURE

64-2020-09-24-018

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de :  
Sault-de-Navailles



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAULT-DE-NAVAILLES**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sault-de-Navailles s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Grégory LASSALLE, titulaire  
M. Anthony PEYRAUBE, suppléant
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Lucien DESPOUYS, titulaire  
M. Yves BAQUE, suppléant
- Représentant l'administration : M. David ESCOUTELOUP, titulaire  
Mme ARLETTE DUPERIER née MOREL, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **24 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-07-27-012

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Sauvagnon



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAUVAGNON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sauvagnon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Anne-Claire TADDEI
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Evelyne CAPELA née JOUANDET, titulaire  
M. Jean-Marc CAZENAVE, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Violette FRANCO, titulaire  
Mme Martine VIAUD, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 27 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-02-005

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Sauvelade



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SAUVELADE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sauvelade s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Christelle TARAIRE
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean Luc TUQUAT
- Représentant l'administration : M. Franck ASPESBERRO

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **- 2 SEP. 2020**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

**Christian VEDELAGO**

# PREFECTURE

64-2020-10-30-015

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Séby



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SEBY**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Séby s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Alexandre LARRAS
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Hélène LACARRERE
- Représentant l'administration : M. Jean-Marc LASSALE, titulaire  
Mme Céline FERREIRA, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **30 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-11-19-010

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Sedze-Maubecq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SEDZE-MAUBECQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sedze-Maubecq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Cédric LABAN
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Franck LAUCHERE
- Représentant l'administration : Mme Françoise CHANTECLÉ, titulaire  
M. André BOURAU, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **19 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-07-16-009

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Sedzère



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SEDZÈRE**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sedzère s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. David GRABE-BIDAU
- Représentant le tribunal judiciaire : Mme Evelyne SARTHOULET épouse LESTRADE
- Représentant l'administration : M. Michel BORDES, titulaire  
Mme Véronique DUFORT épouse FERNANDEZ, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 16 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-28-025

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Séméacq-Blachon



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SEMEACQ-BLACHON**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Séméacq-Blachon s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Dominique MARSAULT
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Maurice BERDY-COULET, titulaire  
M. Alain CAUCHOIS, suppléant
- Représentant l'administration : Mme Maryse MATHIEU-POUBLAN, titulaire  
M. Yannick HERVOUET, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 28 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-09-08-018

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Sendets



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la  
commune de SENDETS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**ARRÊTE**

**Article premier** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sendets s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- Mme Bérengère MORA
- Mme Denise SAINT-JEAN
- M. Didier BORDENAVE

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. Didier DESAGE
- M. Nicolas BERNATAS

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **8 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-07-22-026

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Serres-Castet



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SERRES-CASTET**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Serres-Castet s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Max TUCOU
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Jean-Louis MINVIELLE, titulaire  
M. Gérard BARRIS, suppléant
- Représentant l'administration : M. Georges JAUZE, titulaire  
M. Francis GOURGUES, suppléant

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **22 JUIL. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera



# PREFECTURE

64-2020-09-17-017

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Serres-Morlaàs



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SERRES-MORLAÀS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Serres-Morlaàs s'établit comme suit :

- Représentant la commune : M. Thomas BURON
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Albert LICHANOT, titulaire  
M. Jean-Jacques CARRERE, suppléant
- Représentant l'administration : M. Pierre Alexandre, titulaire  
Mme Françoise Joséphine BAUDET née ZAREMBA, suppléante

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **17 SEP. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Bouttera

# PREFECTURE

64-2020-10-15-008

Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de : Sévignacq



**Arrêté fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
SÉVIGNACQ**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la communication par la commune du nom du conseiller municipal ayant accepté de participer aux travaux de la commission, conformément au IV de l'article L. 19 du code électoral ;

VU l'ordonnance du président du tribunal judiciaire de Pau désignant son délégué au sein de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Sévignacq s'établit comme suit :

- Représentant la commune : Mme Jeanne PEYROULET épouse HOURNÉ
- Représentant le tribunal judiciaire : M. Armand Maximien JOUANJUS
- Représentant l'administration : Mme Maryse Eugénie Anne PEYROUTET épouse HAU

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **15 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Eddie Buttera